



## **CONFERENCE A L'ISSUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

**LE 20 NOVEMBRE 2019**

### **ROLE ET MISSION DES ARCHIVISTES**

#### **NOTAMMENT A LA SECURITE SOCIALE**

*Par Damien RICHARD et Pierre CHAMARD*

*des Archives Départementales et Métropolitaines*

Pierre CHAMARD présente Damien RICHARD, Directeur Adjoint en charge des fonds contemporains aux Archives Départementales et Métropolitaines. Lui-même est référent pour le périmètre social dans cette sous-direction.

Il remercie le Conseil d'Administration de l'opportunité de traiter ce sujet, souvent laissé dans l'ombre. L'absence, regrettée, de Bruno GOURRY n'empêche pas que les éléments fournis par ce dernier aient été pris en compte dans cet exposé.

Dans un premier temps, il s'agit de préciser qui sont les archivistes, et dans un second de décrire leur mission.

### **1. Les archivistes et leurs lieux d'exercice**

Ce métier se définit par rapport à d'autres. Les archivistes ne sont pas des documentalistes ni des bibliothécaires, même s'ils peuvent exercer ces fonctions dans leurs locaux.

Les archivistes exercent dans un cadre précis et organisé depuis la Révolution française.

La Révolution a conduit à la disparition d'un ordre ancien. Pour éviter la destruction de toutes les traces de ce passé, mais aussi pour permettre à tout citoyen de contrôler les actes administratifs, a été mise en place une centralisation des archives nationales. Elles ont été réunies à Fontainebleau (en cours de fermeture), Paris et Pierrefitte sur Seine.

Elles représentent 350 km linéaires en tout, dont 45 km à Paris (actes de l'ancien régime et des notaires), 250 km à Pierrefitte (archives publiques depuis la Révolution), mais aussi à Roubaix (le monde du travail) et à Aix-en-Provence (Outre-mer et anciennes colonies).

Certains domaines sont à part. Le ministère de la Défense conserve ses archives à Vincennes (dont 1,3 millions de fiches de poilus disponibles en ligne), le ministère des Affaires étrangères à La Courneuve et Nantes et, enfin, Bercy à Savigny-le-Temple (le Service des Archives Economiques et Financières) ; l'INA, la BNF (notamment pour l'archivage d'internet et des dépôts légaux) gardent leurs spécificités.

Aux niveaux départemental et municipal il existe également des archives, par exemple à Lyon, Villefranche, ou Villeurbanne (Le Rize, structure originale qui allie bibliothèque, culture et archives).

A la suite de la loi de 1979, en accord informel avec le ministère de la Culture, ont été implantés, en 1982, trois centres régionaux d'archives historiques de la sécurité sociale, en Bretagne-Pays de Loire, Aquitaine, et Rhône-Alpes, sous l'autorité de l'UCANSS. Seul subsiste actuellement celui de Rhône-Alpes.

Ce centre a bénéficié de 682 versements depuis 1982, soit 3,5 km d'archives, qui remontent jusqu'en 1920, aux caisses de compensation qui ont précédé celles de 1945. Que deviendra ce centre à l'avenir ? Des versements du RSI sont prévus.

Les archivistes travaillent toujours en interdépendance et complémentarité. La présentation de leurs missions permet de le comprendre.

## 2. Quelle est la mission des archivistes ?

Elle se résume ainsi : collecter, conserver, classer et communiquer.

### 1) collecter

La collecte permet d'accroître le patrimoine. Les archivistes conservent, depuis 5 000 ans, avec les premières tablettes découvertes en Syrie, les traces écrites sur des supports matériels. Il s'agit de garder la trace de l'activité humaine, ce qui a commencé avec la comptabilisation des biens dans une civilisation assez organisée pour en éprouver le besoin.

Le document le plus ancien des archives du Rhône est une charte de 861, établie entre le Comte de Provence et l'abbaye de l'Île Barbe. Conservée au chapitre de la cathédrale Saint Jean, elle a été cachée lors de la Révolution puis découverte en 1915 à l'occasion de travaux dans l'édifice. Elle a été archivée à titre historique.

Les Archives peuvent acheter des documents dans les ventes publiques.

L'essentiel du travail consiste à veiller à la production d'archives par les organismes publics ou chargés d'une mission de service public. Ce travail commence en amont, pendant la durée d'utilité administrative (DUA) des archives, alors qu'elles sont encore susceptibles de servir. Une fois la DUA écoulée, il revient aux archivistes de déterminer ce qui a besoin d'être conservé, les archives historiques. Elles représentent en moyenne 5% des documents initiaux.

Les archivistes sont chargés du « contrôle scientifique et technique des documents ».

Beaucoup de déplacements sont nécessaires pour cette mission. Les services producteurs sont le Grand Lyon, la DIRECCTE, l'Académie, les hôpitaux, la chambre régionale des comptes, les universités, la justice, le département, la préfecture, les organismes géant le logement social... Les notaires doivent verser leurs minutes après 75 ans. Ainsi les archives permettent la consultation de leurs documents depuis le XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'au début du XX<sup>e</sup>.

Par ailleurs, les archives privées des associations, des familles, des syndicats, font l'objet d'accords communs en l'absence d'obligation légale.

Le passage au numérique ne va pas changer la mission de collecte. Il impliquera des migrations successives pour permettre la lecture de documents en fonction des logiciels et systèmes en vigueur.

La collecte de documents numériques est à ses débuts. De grandes typologies de documents se dématérialisent. L'outil VITAM, construit pour les archives nationales, prévoit des câbles et des procédures assurant l'interopérabilité des échanges, de manière à permettre un envoi direct du producteur au conservateur.

## 2) conserver

Il s'agit de conserver les documents en bon état, lisibles et accessibles.

Or les documents collectés ne sont pas toujours en bon état. Des champignons peuvent s'être développés dans des locaux humides ou sous des emballages en plastique, par exemple. Certaines encres ferrugineuses finissent par rouiller et transpercer le papier.

Il faudrait assurer une conservation dans des locaux et magasins qui les protègent du vol, des rongeurs et de la dégradation.

Deux restauratrices de documents interviennent aux Archives du Rhône, avec leurs techniques propres.

La mission de conseil des archivistes auprès des producteurs d'archives s'avère importante. La photo des archives de Manufrance, montagnes de documents en vrac au moins à mi-hauteur du sous-sol a fait la une des journaux à l'époque ... et probablement suscité des vocations.

Les archives numériques ont un coût, écologique et financier.

Les documents anciens qui s'abîment sont numérisés en l'état pour conserver une trace exploitable.

Par exemple, le registre de recensement du Rhône en 1931 présente la rue d'Aubigny sous un aspect très différent de celui d'aujourd'hui.

En 2018, 620 000 pages avaient été numérisées aux Archives du Rhône, ce qui représente un enjeu important.

## 3) classer

Damien RICHARD poursuit en précisant que la conservation et le classement permettent la pérennité à long terme.

La logique de classement est différente de celle des bibliothèques : il s'agit, pour les archives, de décrire le contenu, dans une logique de production. Les principes ont été définis depuis 1841 et n'ont pas changé.

Il s'agit d'un classement par producteur et non par sujet, qui permet de garder la cohérence d'ensemble. Ce principe est adopté par tous les services d'archives, en France et dans les pays industrialisés.

Les fonds sont répartis en séries, de A à Z, selon un cadre de classement national en commençant par les fonds anciens (A à H), les fonds révolutionnaires (L), les fonds dits modernes qui concernent la période 1800-1940 (M à Z) et enfin avec une série dédiée aux fonds privés (J). Les archives produites depuis 1940 ont leur propre série (W) et entrent au fil des versements, par producteur.

La collecte se fait au fil de l'eau pour les organismes connus.

Les chercheurs doivent déterminer quels sont leurs producteurs d'archives au préalable. Il existe une arborescence de recherche par thèmes qui permet de retrouver les fonds ou les producteurs. Des états des sources peuvent être faits ponctuellement : ils décrivent par thème la liste des sources disponibles.

Les organismes font le travail de classement avant le versement en établissant le bordereau de versement, qui décrit le contenu des documents ; il est mis ensuite à la disposition des chercheurs.

L'activité de classement inventorie les documents qui arrivent en vrac (minutes des notaires par exemple). Elle reprend également des inventaires jugés insuffisamment renseignés. Cette activité, indispensable pour faciliter les recherches, est très souvent reléguée après les autres car peu attractive.

Il existe des répertoires très divers pour éviter de passer à côté de fonds essentiels. La question permanente est celle du niveau de précision auquel s'arrêter.

#### **4) communiquer**

Il s'agit de rendre accessible le fruit de cette collecte une fois conservé et classé.

Les Archives du Rhône et de la Métropole proposent 45 km linéaires de documents, auxquels ajouter les documents accessibles à distance. Ainsi plus de 100 000 internautes ont consulté plus de 16 millions de pages différentes.

A titre d'exemple, sont disponibles le registre des baptêmes de la commune de Monsols en 1851 ou bien le cadastre napoléonien de 1809 pour la commune d'Ampuis.

Pour la communication sur place, plus de 1 000 lecteurs sont inscrits, qui ont consulté plus de 29 000 cotes au cours de l'année 2018.

La libre communicabilité des archives à tous les citoyens est un principe fondamental, qui permet à tous le contrôle des décisions administratives notamment.

Cette communication se situe cependant dans un cadre légal que les Archives doivent respecter, qui impose des délais avant de pouvoir communiquer.

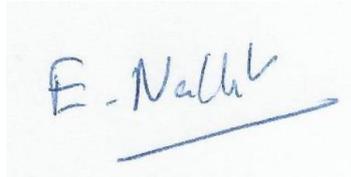
Les scolaires sont particulièrement sensibilisés à la question des archives. Deux médiateurs culturels accueillent le public pour faciliter leurs recherches.

Damien RICHARD invite à aller voir l'exposition actuelle sur les 800 ans du quartier de la Part-Dieu (jusqu'en février). En 2020, elle portera sur le commerce entre Lyon et l'Extrême Orient, suite à la collecte du fonds de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon. L'année suivante verra une exposition sur les hôpitaux à la suite d'importants versements par les Hospices Civils de Lyon, portant sur des périodes anciennes.

Il termine en proposant une visite aux membres du comité d'histoire, que les participants acceptent immédiatement très volontiers.

Elisabeth NALLET remercie vivement Damien RICHARD et Pierre CHAMARD pour cette conférence très intéressante, car elle permet de bien situer leur métier et donne envie d'en savoir plus en allant leur rendre visite.

Lyon, le 28 novembre 2019



**Elisabeth NALLET**